

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE

13, rue de l'Université, PARIS (7^e arr^t)

AVIS SPÉCIAL N° 26.

(Service Hydrographique de la Marine, 12 septembre 1959.)

Correction n° 1 de 1959 à l'Ouvrage n° 10

Album des Pavillons

Page 2.

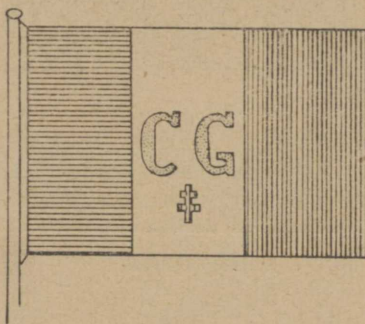
France.

Paragraphe 2. — Pavillon du Président de la République.

Remplacer le texte et les schémas de renvoi (1) au bas de la page par le texte et le schéma suivants :

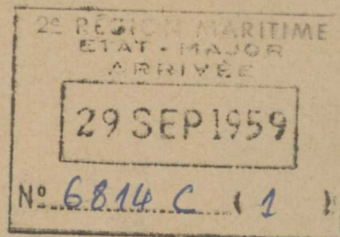
(1) Marque de M. le Président de la République Charles de Gaulle.

E.M. 2 ^e RÉGION M/me	
ARRIVÉE	
SCEM/P	
SCEM/D	*
EM/RP	
CAB	
CAF	
EM/AD	
M M H	
SECT ^m /AERO	
EM/SPORTS	
Ac Psycho	
PFAM	



Initiales : or.

Croix de Lorraine : rouge.



Page 5 et Planche 5.

France. — Union Française. — États Associés.

Supprimer la page et la planche.

Renvoyer dans l'ouvrage à leur ordre alphabétique les renseignements donnés pour le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam.

NOTA. — Pour le **Viet-Nam**, le pavillon n° 6 (Pavillon personnel de Sa Majesté, Chef de l'État) est supprimé.

Page 6 et Planche 6.

Supprimer la page et la planche.

Renvoyer dans l'ouvrage à leur ordre alphabétique les renseignements donnés pour le Maroc et la Tunisie.

Pour le **Maroc**. — Lire : 1. Pavillon du Maroc.
Pavillon de la Marine Marchande.

3. Étendard de S. M. le Roi.
(Le pavillon 2 est supprimé.)

Pour la **Tunisie**. — Lire : 4. Pavillon national.
(Le pavillon 5 est supprimé.)

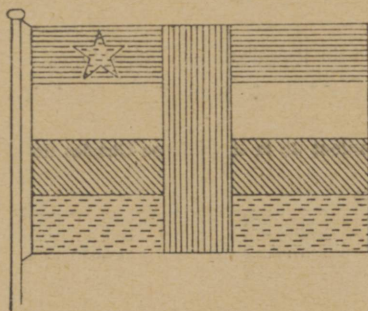
Entre les pages 5 et 6, insérer :

États de la Communauté.

Le pavillon de la Communauté est le pavillon tricolore bleu, blanc, rouge.
Ce pavillon est arboré par les navires de la flotte marchande de la Communauté.

République Centrafricaine.

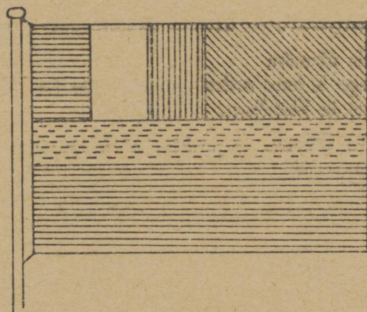
Ce pavillon est conforme au schéma ci-dessous :



Bandes de même largeur.
Bandes horizontales, de haut en bas : bleue, blanche, verte et jaune.
Bande verticale rouge.
Étoile jaune.

République Gabonaise.

Conforme au schéma ci-dessous :

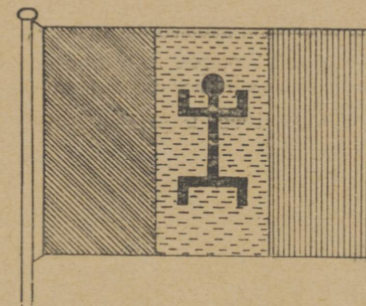


Les hauteurs des 3 bandes horizontales sont respectivement 5/12, 2/12, 5/12.

Bande supérieure :
Demie partie côté guindant : pavillon bleu, blanc, rouge.
Demie partie côté battant : vert irlandais clair.
Bande médiane : jaune d'or.
Bande inférieure : bleu roy.

**République du Sénégal et République Soudanaise.
Fédération du Mali.**

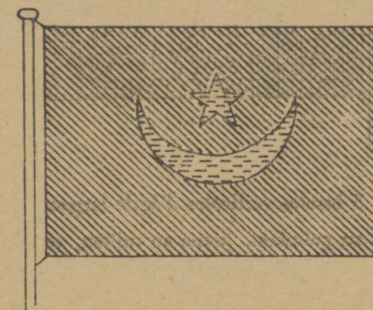
Conforme au schéma ci-dessous :



3 bandes verticales d'égale largeur.
Bande verte au guindant, or au milieu, rouge au battant.
La bande médiane porte en noir l'idéogramme de l'homme les bras levés vers le ciel

République Islamique de Mauritanie.

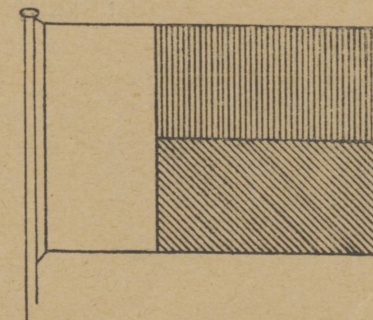
Conforme au schéma ci-dessous :



Croissant et étoile jaunes sur fond vert.

République Malgache.

Conforme au schéma ci-dessous :



3 bandes d'égale largeur
Bande verticale blanche au guindant
2 bandes horizontales au battant, bande supérieure rouge, bande inférieure verte.

Planche 32.

États-Unis.

1. Pavillon national.

Depuis le 4 juillet 1959, le pavillon national des États-Unis comporte 49 étoiles.

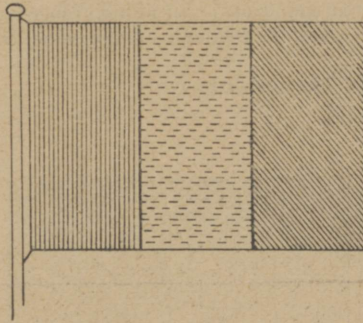
Ces étoiles sont disposées suivant 7 rangées de 7 étoiles ; les 2^e, 4^e et 6^e rangées sont décalées vers la droite de façon à former une disposition en quinconce.

NOTA. — A partir du 4 juillet 1960, le pavillon national des États-Unis comportera 50 étoiles.

Entre les pages 45 et 46, insérer :

République de Guinée.

Conforme au schéma ci-dessous :



3 bandes verticales d'égale largeur.

Bande rouge au guindant, jaune au milieu, verte au battant.

L'Ingénieur Général,
Directeur du Service Hydrographique de la Marine,
A. GOUGENHEIM.